ART. 21 BIS F N° **760**

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 760

présenté par Mme Brugnera et M. Boudié

ARTICLE 21 BIS F

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« en »,

Les mots:

« dans la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination législative.